

Communiqué de presse

Berne, le 5 février 2016



Le Comité de l'Initiative transformé en «Association Initiative de protection»

Des membres et sympathisants de l'initiative populaire fédérale retirée «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire», abrégée en «Initiative de protection», ont, le 30 janvier 2016 à Olten, lors d'une assemblée constitutive ayant connu une bonne participation, fondé l'«Association Initiative de protection». C'est Toni Bortoluzzi, ancien Conseiller national zurichois (UDC), qui a pris en charge la Présidence de l'association. Le but de celle-ci est d'apporter dans tout le pays une contribution déterminante au renforcement des droits parentaux concernant l'information et l'éducation sexuelle des enfants à l'école obligatoire et faire cesser ou corriger les abus liés à un enseignement non scientifiquement fondé et idéologiquement marqué.

Le 17 décembre 2013, l'initiative populaire fédérale «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire» a été remise avec 110 000 signatures légalisées, et déclarée formellement aboutie par la Chancellerie fédérale le 30 janvier 2014. Le but de cette initiative populaire était de protéger les enfants des écoles maternelles et des deux premières classes de l'école primaire contre l'éducation sexuelle obligatoire. Le Comité de l'Initiative a décidé, le 29 juin 2015, de retirer cette initiative populaire et de transformer le Comité en association. La raison en fut la constatation que, par son seul aboutissement, l'initiative a développé nombre d'effets protecteurs: Le centre de compétences «éducation sexuelle à l'école», de Lucerne, a été fermé, et le Plan d'études pour la Suisse alémanique «Lehrplan 21» n'inclut pas d'éducation sexuelle avant l'âge de 10 ans révolus. Alors, par l'assemblée constitutive du 30 janvier 2016, on a résolu de transformer le Comité de l'initiative en une association au sens des art. 60 ss du Code civil.

Le Comité directeur de l'Association est dirigé par plusieurs grandes pointures politiques connues au niveau national. La présidence a été prise en charge par Toni Bortoluzzi (UDC/ZH) qui, en tant que Conseiller national, ces vingt-quatre dernières années, a également siégé dans nombre de commissions. Il est secondé entre autres par les deux Conseillères nationales Roberta Pantani (Lega/TI) et Verena Herzog (UDC/TG), ainsi que par le Dr. Sebastian Frehner, Conseiller national (UDC/BS) et ancien Co-Président du Comité de l'Initiative, Urs Nussbaumer, ancien Conseiller national (PDC/SO) et le Dr. med. Daniel Beutler, Conseiller cantonal (UDF/BE).

Conformément à ses statuts, l'Association s'engage «activement pour la protection contre la sexualisation des enfants à l'école maternelle et à l'école primaire». Elle combat en particulier un cours obligatoire d'éducation sexuelle pour les enfants n'ayant pas un âge de neuf ans révolus. Elle approuve en revanche une éducation sexuelle adaptée à l'âge visant à transmettre un savoir sur la reproduction et le développement humains, de même que, dès l'école maternelle, des cours de prévention contre les abus sexuels sur les enfants, si tant est que ces cours n'incluent pas d'éducation sexuelle. De surcroît, même pour les enfants des classes supérieures de l'école obligatoire, elle s'oppose à toute éducation sexuelle non adaptée à l'âge.

Lors de la collecte de signatures pour l'initiative populaire fédérale, l'Association s'est constitué une base non négligeable de sympathisants, et peut ainsi compter sur un soutien efficace issu de la population. D'un point de vue organisationnel, la Présidence de l'Association est assistée par cinq comités consultatifs: pédagogique, juridique, médical, politique et à l'international.

Pour d'autres informations: www.initiative-de-protection.ch

Association Initiative de protection, Case postale, 4142 Münchenstein |

Tél. 061 702 01 00 | info@initiative-de-protection.ch | CP 70-80 80 80-1